



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23209

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation grave de la démographie médicale concernant la médecine générale qui menace l'accès aux soins de la population. Cette situation est rendue catastrophique par l'absence de mesures pour l'enseignement de la médecine générale à l'université, amenant les étudiants à se détourner de la discipline et les enseignants à être complètement découragés. Le Sénat et l'Assemblée nationale ont voté, en janvier à l'unanimité, la loi censée donner aux enseignants de médecine générale le statut universitaire qui leur manquait. Les états généraux de l'offre de soins ont conclu que la formation initiale des médecins généralistes était le premier domaine où des mesures s'imposaient pour arrêter la catastrophe démographique qui s'annonce. Mais, pour l'heure, il n'y a toujours aucun titulaire de la discipline, dix huit mois après la création d'une option médecine générale au sein de la sous section 53-01 du conseil national des universités. Il vient d'apprendre que les premières nominations seraient, une fois de plus, repoussées à 2009, contrairement à tous les engagements. Alors qu'il y a un besoin évident et pressant de quelques titulaires dans toutes les facultés, son ministère refuse de s'engager sur des chiffres. L'enseignement et les fonctions universitaires sont assurés par militantisme et dévouement par des enseignants associés non titulaires. Ils sont 130 à mi temps, rémunérés moins de 40 % de la rémunération des titulaires, pour un travail équivalent pour plus de 6 000 internes de DES, ils gèrent le cursus de ces internes dans un ratio de 1 équivalent temps plein pour 100 internes, ration 10 fois inférieur à celui de toutes les autres disciplines. Or, il semblerait que seuls 3 postes équivalents temps plein, soit 8 créations de postes d'associés, ont été accordés pour toute la France pour la rentrée prochaine, ce qui lui semble contraire aux promesses de rattrapage faites devant les parlementaires. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en place afin d'améliorer cette situation délicate.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante ; des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière, dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Dès 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré afin que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23209

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4156

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8652